

Rapport de la Cour des comptes : Les kinésithérapeutes mis à l'index.

mardi 15 septembre 2015

Alors que le rapport complet de la Cour des comptes n'est pas encore disponible et que seuls des résumés ont été distribués aux rédactions, on a pu entendre dès les heures les plus matinales des attaques en règle contre les kinésithérapeutes de la part de la plupart des grands médias radiophoniques.

Le SNMKR **s'insurge contre ce traitement de l'information qui brocarde l'ensemble d'une profession** en l'accusant d'une envolée des dépenses de plus de 6 % alors que ce chiffre concerne l'ensemble des paramédicaux et que pour les kinésithérapeutes l'augmentation annuelle ressort à 2 % environ.

Plus avant, il est bien regrettable que le discours médiatique soit à ce point centré sur « des dépassements d'honoraires qui seraient hors de tout contrôle ». Pour information le budget de l'Assurance Maladie est de l'ordre de 190 milliards d'euros pour 2015. Les dépenses de kinésithérapie (environ 5 milliards) représentent 3 % de ce budget. Les dépassements d'honoraires concernent moins de 10 % des professionnels en exercice pour un dépassement moyen de 6 euros à mettre au regard d'un acte moyen qui ressort à moins de 18 euros. La DRESS parle de dépassements inférieurs à 2 % des honoraires, soit 0,04 % du budget annuel.

De plus ces dépassements sont essentiellement pratiqués en Ile de France et ne sont là que pour palier des honoraires dont la faiblesse ne permet plus de proposer des soins de qualité dans des conditions de sécurité et d'accès convenables, attendus par les patients, au regard du coût d'exploitation des cabinets libéraux.

À ce sujet il convient de rappeler la conclusion d'un ancien rapport gouvernemental qui indiquait que « même compte tenu des dépassements d'honoraires qu'ils pratiquent, les revenus disponibles nets des libéraux de santé d'Ile de France sont inférieurs à ceux de leurs confrères de régions ne pratiquant pas de dépassements ».

Concernant l'augmentation des dépenses de kinésithérapie, les raisons en sont nombreuses.

Il convient d'évoquer **l'augmentation de l'espérance de vie** avec des seniors qui ont de plus en plus recours aux kinésithérapeutes afin de mieux vivre ces années supplémentaires.

Il convient aussi de **souligner l'absence totale de régulation de la démographie professionnelle** puisque le numerus clausus de formation (seul outil actuel de régulation) est totalement contourné par l'arrivée massive des diplômés « communautaires » qui doublent le chiffre des installations chaque année.

Il faut enfin être cohérent. Comment peut-on parler **de virage ambulatoire** avec une décharge de l'hôpital et une réorientation vers les soins de ville, sans envisager que les dépenses du secteur libéral puissent augmenter à proportion de cette nouvelle organisation ?

Le Syndicat National restera toujours vigilant afin que les kinésithérapeutes qui sont très appréciés de leurs patients ne soient pas ainsi régulièrement jetés en pâture à la vindicte populaire sur des affirmations fausses et des chiffres tronqués.

Contact : Stéphane MICHEL – 06 22 16 13 24